



PAR M. JEAN PEYRONY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION
OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS : LE CAS DE LA MONTAGNE

Si la coopération transfrontalière s'est développée d'abord en milieu urbain, elle concerne de plus en plus les espaces naturels et ruraux, d'ailleurs majoritaires, sur l'ensemble des frontières européennes et, en particulier, les territoires de montagne.

Que la frontière y coupe un bassin de vie transfrontalier ou que des contraintes physiques ou historiques la rendent plus étanche, la coopération transfrontalière constitue une voie nécessaire de développement local, permettant d'organiser un territoire cohérent, valorisant les complémentarités et mutualisant les atouts.

Les espaces naturels et montagneux transfrontaliers sont des espaces de respiration dans une Europe où l'urbanisation et ses conséquences sur l'environnement sont chaque jour plus visibles. Ils sont l'exemple d'une prise en compte croissante du développement durable et sont porteurs d'un nouveau type de développement économique valorisant les filières productives locales, les actions touristiques communes et l'aménagement concerté.

Ces espaces ont vocation à se mettre en réseau afin d'inventorier leurs besoins, échanger leurs expériences et esquisser des pistes de réflexion pour améliorer leur coopération.

DES ESPACES SOUS PRESSION OU EN VOIE DE DÉSSERTIFICATION

En fonction de leur position géographique, on assiste, soit à la déprise des espaces de montagne transfrontaliers les plus isolés, soit, au contraire, à leur mise sous pression par le tourisme ou des territoires urbains, parfois situés de l'autre côté de la frontière.

La présence de la frontière a longtemps conféré à certains de ces espaces un statut de "cul-de-sac", aux confins des espaces nationaux et, donc, en dehors des priorités nationales d'équipements, n'atteignant pas une masse critique suffisante pour leur permettre une certaine visibilité. L'enclavement d'une partie d'entre

eux, éloignés des grandes infrastructures de communication, permettent difficilement la croissance et le maintien d'une population en âge de travailler.

Néanmoins, ces espaces de montagne transfrontaliers peuvent constituer de véritables lieux de respiration pour les espaces transfrontaliers urbanisés dont ils subissent la pression : flux transfrontaliers divers, périurbanisation par l'installation résidentielle des populations urbaines voisines, pratiques touristiques intensives.

DES ESPACES NATURELS À PRÉSERVER

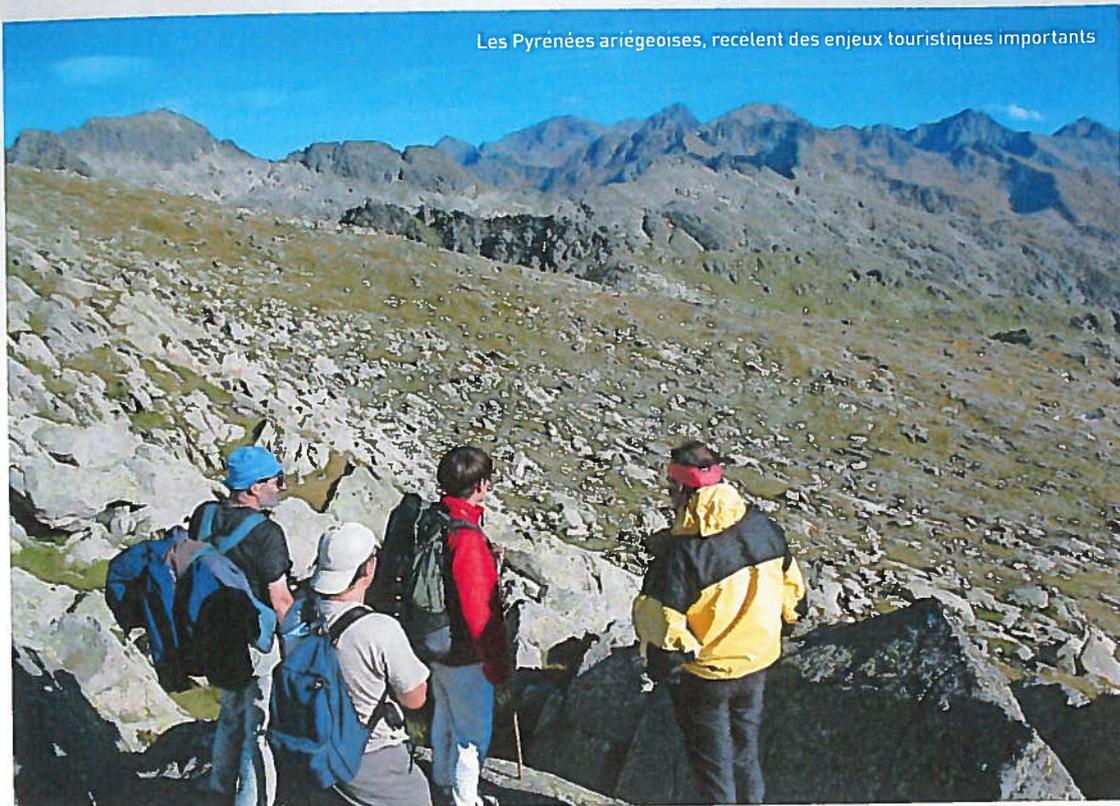
Ces territoires sont en même temps des espaces fragiles, aux richesses patrimoniales nombreuses qui permettent le développement d'un tourisme bénéfique, mais qui peut également constituer un facteur de menaces pour leur équilibre. Cette situation suppose une politique transfrontalière concertée de préservation et de valorisation des ressources partagées.

• L'Espace Mont-Blanc

L'Espace Mont-Blanc s'attache depuis plus de vingt ans à répondre aux besoins de développement durable et équilibré du Massif du Mont-Blanc et de ses vallées pour protéger et valoriser ce territoire transfrontalier emblématique.

Un Plan Intégré Transfrontalier a été initié dans le but d'introduire un concept commun de durabilité dans le quotidien. Il a permis d'investir 12 millions d'euros entre 2009 et 2013, dont 6,8 millions de crédit FEDER dans le cadre de la Programmation européenne France-Italie Alcotra. Des projets innovants ont été développés dans les domaines des ressources naturelles, des énergies renouvelables, de la randonnée, de

Les Pyrénées ariégeoises, recelent des enjeux touristiques importants



Face à tous ces enjeux d'environnement et de développement cristallisés dans l'Espace Mont-Blanc, les réponses ne peuvent être portées que par une ambition collective et transfrontalière.

UNE DISLOCATION DU LIEN TRANSFRONTALIER

Les espaces de montagne transfrontaliers ont souvent partagé une culture commune. La mutation des sociétés qui y vivent, sous l'emprise des changements économiques et sociaux, a entraîné une migration de ces populations en direction des pôles urbains nationaux situés à leur périphérie, faisant disparaître progressivement cette culture montagnarde transfrontalière et une partie de l'identité de ces territoires.

Certains projets tentent, cependant, de préserver dans ces territoires transfrontaliers l'identité et la culture rurale. C'est le cas, par exemple, sur la frontière franco-italo-suisse avec l'Espace Mont-Blanc.

UN FORT BESOIN DE RECONNAISSANCE

Les espaces de montagne transfrontaliers souffrent d'une absence de reconnaissance aux niveaux national et européen, car ils sont éloignés des centres de décision et souvent dépourvus d'une ingénierie importante ou d'une mise en réseau suffisante.

Cette faible reconnaissance de leur spécificité transfrontalière rend d'autant plus difficile la mutualisation en transfrontalier d'un certain nombre de services et d'équipements de plus en plus difficiles à maintenir dans ce type d'espaces (santé, culture, ges-

tion des risques naturels, accessibilité...).

On note, toutefois, la démarche très innovante des Plans Intégrés Transfrontaliers dans le cadre du programme Alcotra 2007-2013, à l'exemple de l'Espace Mont-Blanc (voir encadré ci-contre), du territoire des Hautes-Vallées ou du Parc européen Mercantour-Alpi Maritime entre la France et l'Italie, qui a permis de bâtir une démarche de projets multithématiques concentrée sur un même territoire naturel.

Aujourd'hui, une initiative européenne fédère les parcs naturels transfrontaliers : "Transboundary Parks" de la Fédération EUROPARC. Elle rassemble dix aires transfrontalières labellisées EUROPARC. En France, ce sont en tout 5 parcs naturels régionaux et 3 parcs nationaux qui sont à la fois frontaliers et situés en zone de montagne.

LES OUTILS EUROPÉENS 2014-2020

Les règlements européens pour la période 2014-2020 offrent des pistes intéressantes : les outils de développement territorial proposés, Investissement territorial intégré (ITI) et le Développement local mené par les acteurs locaux (CLLD), sont explicitement mentionnés par le règlement sur la coopération territoriale européenne, qui mentionne que les GECT ou structures équivalentes peuvent porter de tels projets.

Par ailleurs, quelques outils européens permettent de financer les projets d'espaces naturels protégés dans les territoires transfrontaliers. Parmi les onze objectifs thématiques, l'objectif thématique 6 "Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources" ouvre, en effet, la possibilité aux espaces

protégés et parcs naturels de bénéficier des fonds de la Politique de Cohésion 2014-2020 et Interreg.

LA RECHERCHE D'UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

La valorisation des espaces naturels nécessite, outre une gouvernance adaptée, une gestion innovante basée sur l'analyse d'une nature partagée qui prend en compte les différents enjeux et passe par un important travail d'éducation à l'environnement, une démarche d'éco-tourisme et une plus large ouverture au public.

La mise en place d'une structure juridique permettant de consolider la coopération transfrontalière engagée constitue une étape essentielle pour la mise en œuvre d'actions communes et l'optimisation des moyens mobilisés par les partenaires.

Le GECT représente l'instrument juridique le plus adapté pour progresser dans la voie de la coopération et pour porter techniquement, administrativement et financièrement les actions.

En 2012, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc a, par exemple, engagé une réflexion pour la création d'un GECT "Espace Mont-Blanc". D'autres espaces naturels ou ruraux se sont constitués en GECT sur les frontières françaises, comme le Parc européen Mercantour-Alpi Marittime ou à la frontière espagnole : le GECT Huesca Pirineos-Hautes Pyrénées ou celui de Pyrénées-Cerdagne.

LA MOT, UN RÉSEAU AU SERVICE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Présidée par Michel Delebarre, la Mission Opérationnelle Transfrontalière est une structure associative et interministérielle créée en 1997 à l'initiative de l'Etat français, afin "d'apporter une aide opérationnelle aux porteurs de projets et, plus globalement, aux territoires transfrontaliers". La MOT regroupe au sein de

son réseau les acteurs de la coopération transfrontalière (voir la carte des adhérents).

Les membres institutionnels de la MOT sont : le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, la Caisse des Dépôts, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur (services centraux et déconcentrés). Elle est également en lien permanent avec les institutions européennes.

Ce positionnement multi-niveaux (local, national et européen) lui permet d'engager un dialogue permanent entre les autorités nationales et européennes et les acteurs locaux.

• Les missions de la MOT :

- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers

Les travaux menés par la MOT avec les acteurs locaux et régionaux permettent de favoriser la prise en compte des territoires transfrontaliers dans les politiques nationales et européennes. Pour ce faire, la MOT relaie les besoins du terrain auprès des autorités concernées et formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires.

- Assister les porteurs de projet et les acteurs de la coopération

La MOT apporte une assistance concrète aux acteurs souhaitant s'engager dans des projets transfrontaliers en intervenant en appui de la coopération : diagnostics territoriaux, élaboration d'un projet de territoire, études juridiques, assistance à maîtrise d'ouvrage...

- Mettre en réseau les acteurs et les expériences

La mise en réseau des acteurs et les échanges d'expériences sont au cœur des activités de la MOT et passent par l'organisation de séminaires, de groupes de travail thématiques et la mise à disposition d'un centre de ressources unique en Europe.

Plus d'infos : www.espaces-transfrontaliers.org

